



syndicat national national des instituteurs professeurs des écoles et EGC  
fédération syndicale nationale de Guyane

## SNUipp-Guyane

Bât. F, n° 24  
Cité Mont-Lucas  
97300 Cayenne

Tél. 0594 30 89 84  
0594 30 13 52  
Fax. 0594 30 51 03

E-mail :  
[snu973@snuipp.fr](mailto:snu973@snuipp.fr)

Site internet :  
<http://973.snuipp.fr>

Cayenne, le 6 décembre 2011

Madame le Recteur de la Guyane  
Chancelière de l'Université

### Objet : questions diverses pour la CAPA du 8 décembre 2011

Madame le Recteur,

Veillez trouver ci-dessous les questions diverses que notre organisation syndicale souhaite aborder lors de la CAPA du 8 décembre 2011.

#### 1. Question restée sans réponse à la CAPA du 17 juin :

**Comité médical:** quand doit-il se réunir ? Certains collègues continuent de subir des situations extrêmement difficiles.

**Détachements dans le second degré:** quand les collègues ayant eu un **avis défavorable** recevront-ils la réponse argumentée promise par l'administration ? Pourquoi une enseignante titulaire d'une maîtrise d'histoire-géographie et ayant enseigné plusieurs années en tant que contractuelle dans cette discipline n'a-t-elle pas été retenue, alors que d'autres avec un diplôme d'un autre niveau l'ont été?

#### 2. Hygiène et sécurité :

Depuis le mois de mai, les enseignants de Camopi alertent le rectorat sur le non respect de conditions d'hygiène et de sécurité minimum dans l'école du village. Malgré leurs nombreux courriers, malgré nos demandes (aux CTP du 19 juin et du 16 septembre, lors de l'audience du 5 octobre), aucune disposition n'a été prise afin qu'un inspecteur hygiène et sécurité se rende sur place.

En novembre, l'école des Cultures à St Laurent est évacuée à deux reprises en raison de fortes odeurs chimiques. L'inspecteur hygiène et sécurité a-t-il effectué un rapport ?

Depuis plusieurs années les enseignants de Cayenne dénoncent des températures à la limite du supportable (jusqu'à 38°C l'après-midi) et réclament l'installation de brasseurs d'air afin de soulager un peu les élèves qui ne peuvent pas travailler sereinement avec des températures aussi élevées.

#### 3. Situation des PES :

Cette année encore, contrairement aux consignes ministérielles, les PE stagiaires, en Guyane, sont affectés sur le terrain sans formation, ayant la responsabilité d'une classe sans garantie d'accompagnement régulier. Cette année encore bon nombre d'entre eux sont isolés, sans



tuteur facilement accessible. Comment le rectorat de Guyane compte-t-il mettre en place les 12 semaines de formation réglementaires, conformément à la circulaire 2010-037 du 25/02/10 ? Plusieurs stagiaires ayant obtenu une révision d'affectation, nous souhaitons qu'un point précis soit communiqué sur leurs affectations réelles. Compte tenu de cette situation, quels seront les critères d'affectation pour les stagiaires 2012/2013 ?

#### **4. Formation continue :**

La modalité uniquement numérique du PAF a empêché de nombreux collègues de s'inscrire aux formations proposées. Nous souhaitons qu'un exemplaire papier soit diffusé à l'avenir dans les écoles. Les informations relatives à d'autres possibilités d'inscription (candidatures papier, ou par téléphone) n'ayant pas été communiquées à l'ensemble des enseignants, chaque collègue sera-t-il informé de son inscription à un stage ? Par quel moyen ? Quand aurons-nous un point sur les inscriptions dans chaque stage ? Des modalités de relance pour les stages incomplets sont-elles prévues ?

Pour la première fois, les enseignants spécialisés ayant déposé des candidatures spontanées dans le cadre du « module de formation d'initiative nationale dans le domaine de l'ASH » ont reçu une réponse, certes négative, de l'administration. Pour quelles raisons la Guyane demeure le seul département à refuser ces possibilités de formation à ses enseignants ?

#### **5. Formation CAPA-SH :**

Nous souhaiterions connaître la liste définitive des PE inscrits à la formation CAPA-SH cette année, ainsi que leurs affectations.

#### **6. Décharges des directeurs :**

Le Directeur de l'école des Carrières, à St Laurent, a vu son école passer de 11 à 14 classes en octobre. Pourquoi ce collègue ne bénéficie-t-il pas d'une décharge totale qui lui permettrait d'assumer correctement la charge de travail supplémentaire ?

#### **7. Cas personnels :**

L'absence de CAPA et de réponse à nos courriers nous obligent à proposer l'étude de plusieurs cas personnels : (*données confidentielles*)

Veuillez recevoir, Madame le Recteur, l'expression de nos sentiments respectueux.

Pour le secrétariat du SNUipp-FSU Guyane

Fabienne Rochat